

# UNIVERSITE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 17 DECEMBRE 2020

## Délibération n°2020.CA.78

Intitulé et descriptif de l'objet :

### **Approbation de la procédure relative à la dématérialisation des bulletins de paye des agents d'UBFC via l'applicatif ENSAP**

Délibération présentée :

Pour décision

Pour avis

Pour information

Vu la loi n°2013-660 du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche,

Vu le décret 2016-1073 du 3 août 2016 relatif à la mise à disposition et à la conservation sur support électronique des bulletins de paye et de solde des agents civils de l'Etat, des magistrats et des militaires, notamment son article 7,

Vu le décret n°2015-280 du 11 mars 2015 portant création de la communauté d'universités et établissements « Université Bourgogne Franche-Comté »,

Vu les statuts de « Université Bourgogne Franche-Comté » annexés au décret n°2015-280 du 11 mars 2015,

Le conseil d'administration approuve l'adhésion d'UBFC à l'Espace Numérique Sécurisé des Agents Publics (ENSAP) en vue de l'accès dématérialisé des bulletins de paye pour les agents d'UBFC,

Les conditions, le calendrier et les modalités d'application de ces dispositions sont précisés par arrêté, dont le projet est joint à la délibération.

Considérant que le vote a lieu à main levée :

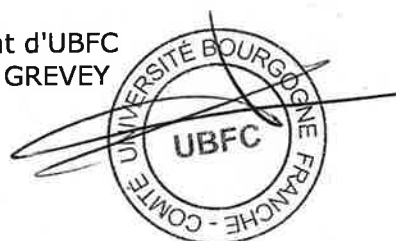
|  |  |
|--|--|
| <p><b>Membres :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Effectif statutaire : 45<br/>(nombre de membres composant le conseil)</li><li>• Membres en exercice : 45<br/>(effectif statutaire-sièges vacants)</li><li>• <b>Quorum : 23</b></li><li>• Membres présents : 20</li><li>• Membres représentés : 13<br/>(nombre de personnes ayant donné procuration)</li><li>• Total : 33</li></ul> | <p><b>Décompte des votes :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Refus de vote : 0</li><li>• Abstention(s) : 1</li><li>• <b>Votants : 32</b><br/>(total membres présents et représentés - refus de vote et abstentions)</li><li>• <b>Suffrages exprimés : 32</b><br/>(= nombre de votants - nombre de blancs ou nuls)</li><li>• Pour : 32</li><li>• Contre : 0</li></ul> |
|--|--|

Le Conseil d'administration :

Adopte la délibération

Fait le 18 décembre 2020

Le Président d'UBFC  
Dominique GREVEY



Délibération transmise à Monsieur le Recteur de l'académie de Besançon, Recteur de la Région académique Bourgogne Franche-Comté, Chancelier des universités

Délibération publiée sur le site internet de la COMUE « Université Bourgogne Franche-Comté »